

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027



Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :



.....



Pro

.....

Email :

Nom de l'entreprise :

Fonction :

Pratiquez-vous une activité physique en dehors du travail ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, laquelle/lesquelles ?

Personne à contacter en cas d'urgence :

☐ *J'accepte de recevoir par mail les nouvelles de la Plat'Forme Harmonie Mutuelle*

Je m'inscris à : (entourer le ou les cours)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Renforcement musculaire	Sophrologie	Body combat	Pilates	Yoga
	Badminton		Pilates Dôme	Circuit training

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de valider votre adhésion, vous devez obligatoirement remplir l'ensemble de ce document. Ce dernier vous permet de pratiquer les activités non compétitives proposées au sein de la Plat'Forme Harmonie Mutuelle sans certificat médical.

Votre licence sera hébergée par le CSCS Léo Lagrange qui assurera votre pratique.

1. Adhésion

L'adhésion est obligatoire pour toute participation aux activités. Elle est valable pour la saison allant du 7 septembre 2026 au 2 juillet 2027.

2. Inscriptions et Tarifs

L'inscription donne accès à un ou plusieurs cours par semaine selon la formule choisie. Le règlement se fait en une seule fois, par chèque ou virement bancaire. Le montant de l'adhésion est à régler **par chèque à l'ordre de la Ligue Normandie du Sport d'Entreprise** et à envoyer ou déposer au CSCS Léo Lagrange, 52 avenue Léon Blum, 14460 Colombelles.

Période d'inscription	1 cours / semaine	2 cours / semaine ou +
Inscription entre septembre et décembre 2026	110 €	130 €
Inscription entre janvier et juin 2027	90 €	110 €

Tarif préférentiel : -20€ pour les adhérents Harmonie Mutuelle et pour les salariés de nos partenaires (Mairie de Colombelles, Le Dôme, ADN).

3. Cours d'essai

Chaque nouvel adhérent a droit à un cours d'essai gratuit avant l'inscription.

4. Infrastructures sportives

Des fermetures exceptionnelles peuvent survenir au cours de l'année en raison d'événements municipaux. Ces fermetures peuvent entraîner l'annulation de certaines séances.

5. Remboursement

Les remboursements sont possibles uniquement sur présentation d'un certificat médical, et ce, au prorata des cours restants.

La date limite de dépôt des demandes de remboursement est fixée au 31 décembre 2025. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date, même en cas de certificat médical.

platformehm@outlook.com